

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 13 juillet 2012
(convocation du 2 juillet 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 15
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 12 h 45 et jusqu'à 13 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANCOIS Béatrice jusqu'à 10 h 10
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à partir de 13 h 40
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 13 h 20
M. AMBRY Stéphane à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 11 h 15
M. BRUGERE Nicolas à M. LOTHAIER Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 35 et à partir de 14 h 05
Mme COLLET Brigitte à M. QUERON Robert jusqu'à 11 h 30

M. DAVID Yohan à Mme LIRE Marie Françoise
M. DELAUX Stéphan à Mme PIAZZA Arielle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10 h 45 et à partir de 13 h
Mme DIEZ Martine à Mlle COUTANCEAU Emilie à partir de 12 h 45
M. DUPOUY Alain à M. REIFFERS Josy
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle
M. MANGON Jacques à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. PAILLART Vincent à M. RAYNAUD Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël
M. PEREZ Jean-Michel à M. DOUGADOS Daniel
M. RESPAUD Jacques à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12 h 45
M. ROUVEYRE Matthieu à Mlle DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 9 h 55
M. SIBE Maxime à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 15
Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

EXCUSE :

M. ROBERT Fabien

LA SEANCE EST OUVERTE

Convention financière du site "mojecovoiture.com"
 Approbation - Autorisation

Monsieur ROSSIGNOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le covoiturage est un mode de déplacement permettant à plusieurs personnes utilisant un seul véhicule de faire un même trajet, ce qui présente plusieurs avantages :

- environnemental : réduction du trafic et de la pollution
- économique : on partage les frais de voiture, d'essence, péage, parking
- solidaire : on rencontre d'autres personnes

Le 28 mars 2008, la CUB, l'Etat, la Région Aquitaine et le Département de la Gironde se sont associés en signant une convention de partenariat pour offrir à leurs 15 000 agents environ, la possibilité de se déplacer en covoiturage.

L'objectif de cette démarche est de réduire l'utilisation individuelle des véhicules personnels, les nuisances sonores et atmosphériques, renforcer la fluidité du trafic sur l'agglomération et contenir l'espace urbain dédié au stationnement.

Ce partenariat a donné lieu à la création du site de covoiturage mojecovoiture.com depuis le 22 septembre 2008, dont la CUB est le maître d'ouvrage.

La Ville de Bordeaux s'est rapidement intéressée au projet et a délibéré en faveur d'une adhésion à cette démarche collective le 25 février 2008, ce qui a permis à ses agents de bénéficier du service dès le lancement du site. Cette intégration de la Ville de Bordeaux dans le partenariat a été entérinée officiellement par l'ensemble des partenaires à travers la signature d'une convention financière le 26 septembre 2011.

Lors du Comité de Suivi du site du 28 avril 2011, les différents partenaires ont acté le principe d'une poursuite du partenariat sur le développement de cet outil, ainsi qu'une ouverture du site aux établissements en démarche de Plan de Déplacement d'Entreprise, afin de conforter la spécialisation de cet outil dans les trajets domicile-travail, tout en garantissant l'engagement des établissements bénéficiaires à en faire la promotion auprès de leurs salariés.

En octobre 2011, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux a fait connaître son souhait d'intégrer la plateforme à compter du 1^{er} janvier 2012 au même titre que ses partenaires historiques, afin d'en assurer la promotion auprès de ses 54 400 entreprises ressortissantes, notamment celles souhaitant promouvoir les modes alternatifs auprès de leurs salariés. Par ailleurs, cette collaboration pourrait s'inscrire pleinement dans le cadre du Club de la Mobilité, animé conjointement avec la CCI de Bordeaux et l'ADEME et qui vise la promotion des modes alternatifs auprès des employeurs de l'agglomération (convention de partenariat du 18 mars 2011).

Après plus de trois années de mise en service, le site de covoiturage compte 668 inscrits et 429 trajets aller-retour y sont proposés. Des évolutions sur ce site ont été mises en place depuis décembre 2011 à travers la mise en ligne d'une nouvelle version aux fonctionnalités améliorées et davantage adaptées aux trajets domicile-travail qui y sont majoritairement déposés. Un nouveau module statistique du site a également été livré pour permettre aux différents partenaires d'apprécier l'évolution du nombre d'inscrits et des trajets proposés, ainsi que leurs caractéristiques.

Aujourd'hui, le site est accessible à près de 30 000 personnes et des employeurs tels que le CHU, l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, la Saft, la Lyonnaise des Eaux... y ont notamment accès.

Parallèlement, la CUB collabore avec les services de l'Etat et du Département de la Gironde pour la mise en œuvre d'un plan départemental en faveur du covoiturage.

Bien entendu, la poursuite du partenariat sur le site moijecovoiture.com s'inscrit également dans ce cadre et une mise en cohérence des différentes actions qui doivent en découler est recherchée.

Pour poursuivre cette dynamique d'amélioration du site tout en assurant sa pérennité, la signature d'une nouvelle convention est nécessaire non seulement pour entériner le renouvellement du partenariat avec les partenaires historiques du site (la convention de partenariat initiale étant expirée) mais aussi pour intégrer la CCI de Bordeaux dans ce dispositif.

Le coût prévisionnel annuel de l'opération a été estimé à 18 000€ TTC, pour l'amélioration du site internet, son hébergement et sa maintenance, ainsi que pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du prestataire. Plusieurs actions de promotion et outils de communication sont également prévus car il a été convenu entre les différents partenaires d'accentuer les actions de communication autour de cet outil.

La ligne budgétaire concernée par cette dépense sur le budget principal étant :

- pour la période du 23 juillet au 31 décembre 2011 : Budget Transport - Chapitre 011 - Article 62280001 - CRB VC00 ;
- pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2014 : Budget Principal – Chapitre 011 - Article 6226 - Fonction 8222 – CRB KC00.

Dans la convention initiale, il était convenu entre les partenaires de diviser le coût final de l'opération à parts égales et il est proposé de poursuivre dans cette voie.

Ainsi, chaque partenaire initial du site devra reverser à la CUB 1 483,04 € TTC pour la période allant du 23 juillet au 31 décembre 2011.

Pour la période démarrant du 1^{er} janvier 2012 et pour chaque année, les partenaires initiaux ainsi que la CCI de Bordeaux s'acquitteront d'une somme estimée annuellement à 18 000€ TTC soit 3 000€ TTC par institution.

Si toutefois des dépenses imprévues venaient modifier l'équilibre budgétaire global du projet, celles-ci seront répercutées à parts égales entre l'ensemble des partenaires, dans la limite d'une hausse de 5% du montant estimé. Si le coût définitif excédait 5% du montant estimé, les modalités de prise en charge du surcoût seront définies par un avenant à la présente convention jointe à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Plan de Déplacements Urbains adopté le 26 mai 2000, mis en conformité avec la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » le 28 mai 2004

VU le Plan Climat adopté le 11 février 2011

VU le projet de convention ci-annexée

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les dépenses engagées par la CUB pour la redynamisation et la maintenance du site mojecovoiture.com pour un montant annuel de 18 000€ TTC et la répartition financière prévue pour cette opération entre les différents partenaires.

DECIDE

Article 1 : d'approuver la signature de la convention de suivi et d'évolution d'une plateforme commune de covoiturage,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, ainsi que tout autre acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 3 : pour la période du 23/07/2011 au 31/12/2011, l'opération financière sera soldée par les sommes versées par nos partenaires qui seront créditées sur le budget principal de l'exercice 2012 Chapitre 13 – Comptes suivants selon les co-financeurs :

- Etat	compte 74718	1 483,04 € TTC
- Conseil général de Gironde	compte 7473	1 483,04 € TTC
- Conseil régional d'Aquitaine	compte 7472	1 483,04 € TTC
- Ville de Bordeaux	compte 74741	1 483,04 € TTC

Fonction 8222 CRB KC00.

Article 4 : A compte du 01/01/2012, l'opération financière sera soldée annuellement par les sommes versées par nos partenaires qui seront créditées sur le budget principal de l'exercice 2013 et suivants Chapitre 13 – Comptes suivants selon les co-financeurs :

- Etat	compte 74718	3 000 € TTC
- Conseil général de Gironde	compte 7473	3 000 € TTC
- Conseil régional d'Aquitaine	compte 7472	3 000 € TTC
- Ville de Bordeaux	compte 74741	3 000 € TTC
- CCIB	compte 7478	3 000 € TTC

Fonction 8222 CRB KC00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 JUILLET 2012

PUBLIÉ LE : 26 JUILLET 2012

M. CLÉMENT ROSSIGNOL